

# DOSSIER DE PRESSE

## UN PETIT SYMBOLE POUR UNE GRANDE CAUSE : LANCEMENT DU NOUVEAU LOGO "ALIMENTATION DU TOUT-PETIT"

MARDI 16 OCTOBRE 2018



**Destiné à  
l'alimentation  
du tout petit**

**Norme NF V90-001  
[alimentationdutoutpetit.fr](http://alimentationdutoutpetit.fr)**

### CONTACTS PRESSE

#### Agence LJ COM

Lucie BLAISE - l.blaise@ljcom.net - 01 45 03 60 14

Victoire AZIABOU - v.aziabou@ljcom.net - 01 45 03 60 11

Anne-Laure BRISSEAU - al.brisseau@ljcom.net - 01 45 03 50 36



## LES PARENTS FRANÇAIS FACE AU CHOIX DE L'ALIMENTATION DE LEUR TOUT-PETIT DE 0 À 3 ANS : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE OPINIONWAY "ALIMENTS INFANTILES ET NORMES AFNOR"

*“On pourrait penser que parce que les supermarchés proposent des rayons dédiés à l'alimentation infantile, il est simple pour un parent d'acheter les produits alimentaires adaptés aux besoins de son bébé.*

*Mais au fil de son évolution, et notamment au moment clé de la diversification, les choses se compliquent et l'on essaie de faire au mieux, avec souvent le sentiment de faire des erreurs... ”*

**Natacha Gomes de Lima**

*Influenceuse et maman de deux petits garçons*

Les préoccupations de Natacha sont celles de beaucoup de parents, comme en témoignent les résultats de l'étude **OpinionWay Aliments infantiles et normes AFNOR** réalisée entre juillet et août 2018<sup>1</sup>.

**L'alimentation de l'enfant de 0 à 3 ans : plus de 6 répondants sur 10 ont déjà acheté un produit qui s'est avéré non adapté à leur enfant.**

**93%** des parents ayant répondu à l'enquête ont **déclaré rencontrer des difficultés pour alimenter leur enfant âgé de 0 à 3 ans**, s'interrogeant notamment sur les **quantités** (73%) mais également sur la **qualité et le niveau de sécurité** (70%) des aliments à lui donner.

**En magasin, 70% des répondants déclarent ne pas savoir quel produit alimentaire acheter à leur enfant en dehors du rayon "bébé", et 76% ont partagé avoir déjà douté qu'un produit alimentaire lui soit adapté.**

Faute de repères clairs, **61% des répondants ont déjà acheté un produit alimentaire qui s'est révélé ne pas être adapté à leur jeune enfant** en termes de composition, goût ou taille des morceaux et **80% ont déjà alimenté leur enfant de moins de 3 ans avec les mêmes aliments que ceux qu'ils consomment eux-mêmes, 58% le faisant de manière quotidienne.**

1-Etude réalisée pour le Secteur Français des Aliments de l'enfance (SFAE) auprès d'un échantillon représentatif de 1003 parents d'enfants âgés de 0 à 36 mois. Un redressement a été effectué sur les critères de sexe, d'âge, profession, région et catégorie d'agglomération (Source des quotas : INSEE 2012). OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252. L'échantillon a été interrogé par internet sur système CAWI (Computer Assisted Web Interview) via le panel OpinionWay. Les interviews ont été réalisées du 12 juillet 2018 au 01 août 2018.





“ C’est la période au cours de laquelle le bébé devient un petit enfant, se tient assis à table et commence à marcher, qui est la plus favorable au délaissement des aliments de l’enfance. ”

**Magali Bocquet**

Secrétaire Générale du SFAE (Secteur Français des Aliments de l’Enfance)

### Près de 7 parents sur 10 en attente d’information spécifique sur l’alimentation de l’enfant entre 0 et 3 ans.

Il ressort par ailleurs de cette enquête que 67% des parents souhaiteraient avoir accès à des informations claires sur l’alimentation de l’enfant. S’ils affirment s’informer prioritairement auprès d’un professionnel de santé (59%), près de 3 parents sur 10 recherchent ces informations sur des sites, blogs, ou encore sur les réseaux sociaux pour s’informer et choisir des aliments pour leur bébé.



### Un logo apposé sur les produits adaptés et un site internet dédié pour s’informer ? 8 parents sur 10 y seraient plus que favorables !

88% des répondants manifestent un intérêt pour un support documentaire qui réunirait toutes les informations sur l’alimentation de l’enfant de 0 à 3 ans.

Parmi les informations qui leur semblent prioritaires, l’on trouve des conseils sur la manière d’alimenter son enfant en fonction de son âge pour 56% des parents, et pour 51% des parents : des recommandations sur les portions adaptées, l’âge idéal pour aborder la diversification et des informations pour comprendre l’évolution des besoins nutritionnels de l’enfant.

Par ailleurs, 84% des parents se prononcent en faveur de l’apposition d’un logo sur un produit convenant à l’alimentation d’un enfant âgé de 0 à 3 ans. Ils lui prêtent plusieurs vertus parmi lesquelles leur apporter la certitude d’acheter un produit adapté à leur enfant (90%) et la possibilité de donner des instructions claires aux tierces personnes qui peuvent être amenées à le garder (86%). Ils citent également la possibilité de faire les courses plus facilement (86%).





# LA NAISSANCE D'UNE NORME AFNOR POUR MIEUX IDENTIFIER LES PRODUITS ALIMENTAIRES DESTINÉS AUX ENFANTS DE 0 À 3 ANS

**Entretien avec Nadine Normand,**  
*Responsable du département agroalimentaire d'AFNOR*

“*La normalisation dans le champ des aliments de l'enfance n'est pas redondante avec la réglementation drastique qui s'y applique : elle est un outil pratique d'accompagnement permettant aux consommateurs de mieux connaître cette réglementation et de mieux reconnaître les produits qui lui sont conformes.*”

**À quoi sert la normalisation, comment une norme voit-elle le jour ?**

**N.N.** : La normalisation est une démarche initiée par les acteurs d'un secteur, qui aboutit à la création d'un document de référence que l'on appelle une norme. Cette norme est mise à la disposition de tous et est d'application volontaire. Autrement dit, nous ne sommes pas dans le champ réglementaire.

Une norme volontaire voit le jour généralement en trois étapes. La première est de réaliser une étude sur la pertinence du projet. La deuxième étape consiste à lancer un appel aux parties prenantes pour rejoindre une commission et débiter le projet, s'il apparaît qu'une nouvelle norme peut apporter une solution à un problème d'un secteur. La troisième étape est destinée à valider le consensus obtenu sur le projet au moyen d'une enquête publique et de publier le document une fois pris en compte les commentaires reçus au cours de cette enquête nationale. Notre rôle, au niveau de l'AFNOR, est de **fournir un cadre acceptable et utilisable** par tous, et **la norme volontaire représente le résultat d'une œuvre collective au service de l'intérêt général** puisque les entreprises, les pouvoirs publics, la société civile et les consommateurs se réunissent ensemble.

**Pourquoi une norme dans le champ déjà particulièrement réglementé de l'alimentation des bébés et tout petits enfants ?**

**N.N.** : Définir une norme volontaire était pour les acteurs de ce secteur un moyen de **rendre plus visibles les exigences relatives à la réglementation portant sur les aliments de l'enfance en matière de qualité nutritionnelle et de sécurité**. C'est cette logique qui a présidé à la création, en annexe à la norme, d'un **symbole graphique** qui permet de faciliter l'identification des aliments préparés ou destinés à la préparation d'un repas pour le petit enfant de 0 à 3 ans. En aidant à **rendre visible le produit** qui convient à l'enfant, l'objectif est de **favoriser le choix d'aliments en phase avec les exigences** relatives à cette cible, non seulement pour les parents, mais aussi pour les collectivités par exemple, les organismes de restauration collectives ou les crèches.





## FOCUS sur la participation de l'association APPIC-Santé à la commission de normalisation, avec Arila Pochet, Présidente

“ Notre objectif est de faire progresser la santé publique, notamment en favorisant le dialogue entre les parties prenantes et les institutions publiques. Notre expertise technique et scientifique et notre savoir-faire en termes de politiques et stratégies en santé ont vocation à faire évoluer les cadres de références en faveur des citoyens : nos échanges avec le SFAE nous ont ainsi permis de suggérer le lancement d'une procédure de normalisation AFNOR qui permet de réunir toutes les parties prenantes, société civile, acteurs privés, institutions publiques, pour mettre au jour un document utile faisant consensus.

Nous considérons qu'une réflexion portée par des acteurs publics et privés aboutissant à un consensus est un gage de sérieux pouvant apporter un réel bénéfice pour les consommateurs.

C'est tout naturellement que nous avons trouvé notre place au sein de la commission AFNOR «Alimentation du tout petit». Le travail de co-construction de la norme avec l'ensemble du groupe a inclus la réalisation d'un site [alimentationdutoutpetit.fr](http://alimentationdutoutpetit.fr).

Son contenu contribue à diffuser gratuitement au plus grand nombre et de manière ludique des conseils faciles à comprendre sur l'alimentation de l'enfant de 0 à 3 ans. Notre responsabilité a été et sera à l'avenir de veiller à la fiabilité de l'information diffusée sur le site et à sa conformité aux recommandations du Ministère chargé de la Santé.

C'est d'ailleurs pour cela que nous avons obtenu l'accord de Santé Publique France d'apposer la marque PNNS (Programme National de Nutrition Santé) sur tous les contenus nutritionnels du site, une première pour un site internet privé. ”





# ALIMENTATIONDUTOUTPETIT.FR : LE 1<sup>ER</sup> SITE INTERNET PRIVÉ D'INFORMATION AYANT OBTENU LE DROIT D'APPOSER LE LOGO PNNS

En raison de la validité scientifique de son contenu, en conformité avec les recommandations du Ministère de la Santé, et de ses qualités pédagogiques, le site internet d'information [www.alimentdutoutpetit.fr](http://www.alimentdutoutpetit.fr) est le **premier site créé par des opérateurs privés ayant obtenu l'autorisation d'apposer le logo PNNS sur ses pages portant sur les recommandations nutritionnelles.**

En rendant accessible, **en un seul endroit, sous une forme simple et pratique, l'ensemble des informations relatives à l'alimentation des enfants jusqu'à 3 ans**, ce site constitue une réponse, en tous points, adaptée aux attentes prioritairement exprimées par les parents de jeunes enfants.

Il leur permet notamment de **faire rapidement le point sur les besoins nutritionnels de leur enfant en fonction de son âge** et sur la **taille des portions** à lui donner : deux préoccupations majeures.

Il leur offre également la possibilité de **s'informer sur les garanties offertes par la réglementation existante** et de se **rassurer sur la qualité nutritionnelle et les exigences de sécurité** qu'elle impose aux aliments de l'enfance.

En complément, un volet intitulé ***Le coin des Parents*** permet d'aborder les sujets que ces derniers citent comme étant source de questionnements quotidiens, tels que la **diversification alimentaire, les modalités de préparation des aliments, le choix de l'aliment lacté ou encore la manière de réagir face au refus d'un enfant de goûter à un aliment.**

Le *coin des Parents* permet enfin de **faire le point, plus largement, sur l'environnement associé à la nutrition de l'enfant, et en particulier sur l'importance d'aborder le repas comme un moment de plaisir partagé** qui doit faire la part belle à la convivialité, loin des écrans.





## LA NORME ET LE LOGO EN PRATIQUE DANS LE COMMERCE

expliqués par Magali Bocquet,  
Secrétaire Générale du SFAE

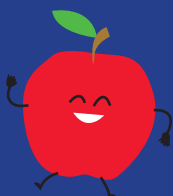
“La procédure de normalisation a réuni autour de la table les acteurs privés, des représentants du corps médical et des pouvoirs publics, des associations de consommateurs, et même des acteurs de la restauration collective ; une mixité « privé-public », un consensus, qui démontrent la validité et l'utilité de la démarche. ”

**Pourquoi avoir initié avec vos adhérents cette démarche de normalisation dans le secteur des aliments de l'enfance ?**

**M.B.** : Plusieurs de nos études menées auprès de parents ont démontré que si la plupart d'entre eux avaient connaissance d'une réglementation s'appliquant aux aliments pour bébé, ils en méconnaissaient les exigences particulières : ils sont par exemple nombreux à craindre la présence dans ces produits de colorants, édulcorants et conservateurs, ou encore de certains additifs en particulier, alors que la réglementation en interdit totalement l'usage. Par ailleurs, nous avons constaté que si la majorité des parents d'enfants en bas âge appliquaient les recommandations chez l'enfant âgé de 0 à 6 mois, dès que ce dernier pouvait se tenir à table et plus encore lorsqu'il marchait, ils avaient tendance à délaisser ces bonnes pratiques. Pourtant, jusqu'à l'âge de 3 ans, l'enfant a des besoins nutritionnels particuliers et son alimentation doit répondre à des exigences spécifiques de sécurité. Nous avons voulu mieux les informer et les aider à maintenir leur vigilance en mettant à leur disposition un outil pratique leur permettant de comprendre la réglementation existante et d'en saisir les exigences. L'objectif est de les aider à mieux identifier les plats, préparations et matières premières alimentaires qui répondent aux besoins nutritionnels de leur petit enfant et qui garantissent un niveau de sécurité adapté à la fragilité de son organisme.

**L'existence de rayons dédiés aux aliments de l'enfance dans les supermarchés ne suffisait donc pas à identifier ces produits ?**

**M.B.** : Tous les produits destinés aux enfants de 0 à 3 ans ne se trouvent pas nécessairement dans un même rayon : les petits plats surgelés spécifiques et les laits de croissance, par exemple, peuvent en être éloignés. En outre, différencier les produits destinés aux enfants de plus de 3 ans de ceux spécifiquement conçus pour les bébés de moins de 3 ans n'est pas toujours évident en raison de la présence sur les emballages de l'ensemble de ces produits de dessins et de couleurs qui évoquent l'enfance en général. Il nous fallait donc faire un peu de pédagogie et nous avons conçu, avec le concours de l'association APPIC-Santé, un site internet d'information : [www.alimentationdutoutpetit.fr](http://www.alimentationdutoutpetit.fr). Ce site informe sur la réglementation existante et permet de rappeler et d'approfondir les consignes de bonnes pratiques alimentaires chez l'enfant de moins de trois ans à tous les stades de son développement.





## suite des explications de Magali Bocquet, Secrétaire Générale du SFAE

**Pourquoi ne pas avoir choisi d'apposer simplement un logo sur les produits des adhérents du SFAE ?**

**M.B.** : La voie normative, parce qu'elle permettait la réunion de l'ensemble des acteurs concernés par l'alimentation de l'enfance autour de notre idée, nous a semblé être un gage de pertinence et de crédibilité. Par ailleurs, nous souhaitons nous inscrire dans une démarche résolument ouverte vers l'intérêt public : la norme AFNOR permet à tout acteur de l'alimentation, adhérent ou non de notre syndicat, de s'approprier la norme sur la base du volontariat. Pour les consommateurs, c'est bien sûr plus intéressant.

**Cela signifie que tout type de produit alimentaire, même "brut", peut se réclamer de cette norme et accéder au logo ?**

**M.B.** : En effet, et c'est un point très important, tout type de produit, à condition qu'il respecte ses exigences, règles et restrictions en tous points, peut s'en réclamer et porter le logo. Pour les parents, c'est d'une aide précieuse : ils auront désormais un point de repère dès lors qu'ils chercheront à faire le bon choix lorsqu'ils sortent du rayon dédié aux plats préparés spécifiques aux aliments de l'enfance pour se procurer, par exemple, des fruits et légumes qu'ils destinent à la préparation "maison" des repas de leur enfant.



## L'avis de Natacha Gomes de Lima, influenceuse et maman de deux petits garçons

*“ Plus notre bébé grandit, plus ses goûts s'affirment, il réclame la possibilité de manger “comme les grands”... on se pose des questions sur les quantités, les textures ... et dès que l'on sort du rayon bébé, c'est l'aventure avec la peur de lui donner quelque chose rempli d'additifs, de colorants ou de pesticides.*

*Le logo, permettant d'identifier les aliments préparés ou les matières premières destinées à la préparation des repas, va simplifier ma vie de mère parce qu'il va me permettre de faire les meilleurs choix alimentaires pour mon petit garçon partout et dans toutes les catégories de produits alimentaires. Savoir que les collectivités pourront faire le choix d'organismes de restauration collective dédiés à la fourniture de repas pour les moins de 3 ans qui se réclameront de cette norme est par ailleurs plutôt rassurant. ”*







## À PROPOS



Créée en 1926, AFNOR est une association régie par la loi de 1901, composée de près de 2 500 entreprises adhérentes. Sa mission est d'animer et de coordonner le processus d'élaboration des normes et de promouvoir leur application. Reconnue par les pouvoirs publics - qui ont confié au Ministère chargé de l'industrie un rôle de coordination interministérielle et de contrôle - AFNOR est le noyau central du système français de normalisation. Pour en savoir plus [www.afnor.org](http://www.afnor.org).



Appic-santé est une association loi 1901 dont l'objet est de favoriser l'adoption d'une démarche citoyenne pour des pratiques professionnelles durables afin de redonner confiance aux consommateurs et de promouvoir des comportements favorables pour la santé.



Le Secteur Français des Aliments de l'Enfance (SFAE) est une organisation professionnelle qui regroupe des acteurs du marché français des aliments pour nourrissons et enfants en bas âge (0 à 3 ans). Il a pour mission l'accompagnement, le conseil et l'information sur l'alimentation spécifique des tout-petits. À cette fin, il mène une politique de sécurité exigeante pour améliorer, en lien avec les parties prenantes, les standards de qualité et de sécurité. Il encourage également une alimentation spécifique aux besoins particuliers du bébé.

### CONTACTS PRESSE

#### Agence LJ COM

Lucie BLAISE - [l.blaise@ljcom.net](mailto:l.blaise@ljcom.net) - 01 45 03 60 14

Victoire AZIABOU - [v.aziabou@ljcom.net](mailto:v.aziabou@ljcom.net) - 01 45 03 60 11

Anne-Laure BRISSEAU - [al.brisseau@ljcom.net](mailto:al.brisseau@ljcom.net) - 01 45 03 50 36

